

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 532

3 mars 2008

SOMMAIRE

Advitek S.A.	25528	J-Way S.A.	25533
AGEFI Luxembourg - Le Journal Financier de Luxembourg	25515	Koelnag Holding S.A.	25535
Agefi Luxembourg S.A.	25515	Kredietrust Luxembourg S.A.	25531
Alferweiher S.à r.l. et Cie SCS	25527	Lazy Lane S.à r.l.	25490
Atir Holding S.A.	25526	Lumina Financing 2	25490
Attuale S.A.	25529	Lux Technicom S.à r.l.	25529
BCP Murano II S.à r.l.	25527	Luxus S. à r.l.	25502
Bluenet Holdings S.à r.l.	25498	Macha S.A.	25526
Bressart Finance S.A.	25533	NRF Luxembourg KC S.à r.l.	25490
cadooz Luxembourg Two S.à.r.l.	25531	Plainton S.A.	25534
Cantor SA	25497	Powergen Luxembourg S.à r.l.	25531
Carshine S.A.	25517	Quetzal Entrepreneur Office S.à r.l.	25534
C.A.S. Services S.A.	25503	Rapier Holding S.A.	25505
Conseil Comptable S.A.	25527	Rapier S.A., SPF	25505
Copenhagen Retail Exclusive Lux S. à r. l.	25498	SBT Star Bulk & Tankers A.G.	25519
Crescent Heights Luxembourg Holdings S.à r.l.	25528	Sefran Finance S.A.	25536
Crowdon Investment S.à r.l.	25518	Singer S.A. - Succursale de Luxembourg	25535
Dano S.A.	25533	SJ (Luxembourg) Sàrl	25530
Dreamcar.com S.A.	25529	SJ Properties Aubervilliers Debtco Lux S.C.A.	25533
Dundas Ünlü Partners S.A.	25517	SJ Properties Aubervilliers EquityCo Lux S.à r.l.	25533
European Assets Management S.A.	25535	Socclair Equipements S.A.	25517
European Education Holdings S.à.r.l.	25531	SU General Partner S.A.	25517
Financière Quetzal S.A.	25534	Taffic Holding S.à r. l.	25530
Finba Luxembourg S.A.	25518	Tec.Net S.A.	25536
Fortezza RE S.à r.l.	25498	Thomorg S.à r.l.	25519
Fourb International S.A.	25535	Thomorg S.à r.l.	25523
GB Invest	25530	Thomson International S.A.	25532
Gracechurch S.à r.l.	25531	Totham S.A.	25536
Human Capital Network Solutions Luxembourg S.A.	25528	TR International Holdings S.à r.l.	25532
I.C. Productions S.A.	25536	Tyrrel Finance S.A.	25534
ILP Acquisitions S.à r.l.	25532	Vipax Holding S.A.	25532
		Voncast Limited S.A.	25530

Lazy Lane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 127.501.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.
M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2008022246/5770/12.
(080020950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Lumina Financing 2, Société Anonyme.
Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 94.612.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.
H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2008022248/242/12.
(080021055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

NRF Luxembourg KC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 135.913.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the tenth day of January.
Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

NRF MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a limited liability partnership incorporated and organised under the laws of Luxembourg with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Ms Hanan Bouzrouti, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal in Luxembourg on 10 January 2008.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby formed:

Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There hereby exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of NRF LUXEMBOURG KC S.à r.l. (hereafter the «Company»), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a

Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Chapter II.- Capital, shares

Art. 5. Corporate Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for the amendment of the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8 Shares Indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of shareholders as provided by article 189 of the Law. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders. The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 10 Redemption of Shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire shares in its own capital.

Chapter III.- Management

Art. 11 Management. The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The managers may be removed at any time and ad nutum (without having to state any reason) by a resolution of the general meeting of shareholders holding a majority of votes.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable means another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex, or telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 12. Powers of the manager. In dealing with third parties, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 13 Representation of the Company. In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

Art. 14. Sub-Delegation and Agent of the manager. The manager or, in case of plurality of managers, any member of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any member of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 16. Liabilities of the Manager. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of Shareholder(s). The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with its shareholding.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing (or, if the shareholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, and email as its proxy another person who need not be a shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, provided that the total number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be served an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution (s). Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the shareholders, provided that the total number of shareholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

Chapter V.- Business year, legal reserve and distribution of profits

Art. 19. Business Year. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and profit or loss accounts.

Each shareholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, balance sheet and profit or loss accounts at the Company's registered office.

The operations of the Company and its financial situation, as well as its books, shall be supervised by one or more auditor(s) qualifying as a réviseurs d'entreprises agréé(s). The auditor(s) shall be elected by the Shareholder(s) for either a limited or unlimited period of time.

Art. 19. Legal Reserve and Distribution of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution, liquidation

Art. 20. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendment to the Articles.

Art. 21. Liquidation. Upon the dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 22. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

1. Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall terminate on the 31st December 2008.

2. Subscription - payment

The appearing party declares that all the one hundred and twenty-five (125) shares representing the entire share capital have been entirely subscribed by the founding shareholder NRF MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

3. Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

4. General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed share capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr Iain Reid, residing professionally in 30, Old Burlington Street, London W1S 3A, United Kingdom;
- Mr Manuel Hauser, residing professionally in 8a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Jean Lemaire, residing professionally in 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3) DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Neudorf, Grand Duchy of Luxembourg, RC.S. Luxembourg B 67.895 is appointed as auditor of the Company for an undetermined period of time.

5. Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NRF MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., un limited liability partnership constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

représentée par Madame Hanan Bouzrouti, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 10 janvier 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée que les comparants déclarent organiser entre eux, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .-Forme, nom, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NRF LUXEMBOURG KC S.à r.l. (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, d'un gérant ou agent de la Société, ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-détenteurs de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, le transfert inter vivos de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation de l'assemblée générale des associés tel que prescrit par l'article 189 de la Loi. Une telle autorisation n'est pas requise lors d'un transfert de parts sociales entre associés. Le transfert mortis causa de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation des associés titulaires de trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 11. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum (sans devoir donner une raison), par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par fac-similé ou par tout autre moyen convenable un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant et tous les gérants peuvent prendre part à toute réunion du conseil de gérance par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre et être entendu. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 12. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les Statuts seront de la compétence du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 13. Représentation de la Société. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul gérant, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérant, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Art. 14. Subdélégation et Agent du Gérant. Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 16. Responsabilités du Gérant. Les gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les provisions applicables de la Loi.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par téléfax, par e-mail, téléphone, télégramme ou télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou dissolvant et liquidant la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tout les associés, au lieu d'être prises à l'assemblée générale des associés, à condition que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, un projet explicite des résolutions à prendre est remis à chaque associé, qui signera la/les résolution(s). Ces résolutions prises par écrit à un ou plusieurs reprises au lieu des assemblées générales auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Tout référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est construit à inclure la possibilité des résolutions des associés par écrit, à condition que dans ce cas le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

Titre V.- Exercice social, réserve légale et distribution de bénéfices

Art. 18. Exercice Social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les comptes de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires, bilan et comptes de résultats au siège social.

Les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres seront audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Ceux-ci seront nommés par les Associé(s) pour une durée déterminée ou indéterminée.

Art. 19. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 20. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 22. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

1. Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de cet acte et se termine le 31 décembre 2008.

2. Souscription - libération

La partie comparante déclare que les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par NRF MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., précitée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

3. Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents Euros (EUR 1.700,-).

4. Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Iain Reid, résidant professionnellement à 30, Old Burlington Street, Londres W1S 3A, Royaume-Uni;
- Monsieur Manuel Hauser, résidant professionnellement à 8a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Jean Lemaire, résidant professionnellement à 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

3) DELOITTE SA, 560, rue de Neudorf, L-2220 Neudorf, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.895, est désignée comme étant réviseur d'entreprise de la Société pour une période illimitée.

5. Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Bouzrouiti, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008. LAC/2008/1603. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 200802233/220/396.

(080021518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Cantor SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 février 2008.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 200802249/202/12.

(080021072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Bluenet Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 135.911.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50534 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008022245/211/11.

(080021505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Fortezza RE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 112.459.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008022255/242/11.

(080021347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Copenhagen Retail Exclusive Lux S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 135.834.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-first of December.

Before us M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CLEISTHENES LIMITED, with registered office at Beaux Lane House, Lower Mercer Street, Dublin 2, Ireland, Company Number: 385949,

duly represented by Mr Luc Hansen, licencié en administration des affaires, by virtue of a proxy dated December 20, 2007.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxy of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is COPENHAGEN RETAIL EXCLUSIVE LUX S. à r. l.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the managers.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may acquire, promote, hold, manage and sell all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of the members representing at least seventy-five percent of the company's capital. In the case of the death of a member, the corporate unit transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy-five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act under their sole signature on behalf of the company in all circumstances.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted by the members representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

Subscription and payment

The 100 (one hundred) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, CLEISTHENES LIMITED, with registered office at Beau Lane House, Lower Mercer Street, Dublin 2, Ireland.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at two thousand euros.

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

1. Mr Claude Zimmer, «maître en sciences économiques», born on July 18, 1956 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. Mr Daniel Croise, «licencié en sciences économiques», born on July 30, 1967 in Luxembourg, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The managers are elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxy of the appearing party, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the German version of the preceding text:

Im Jahre zweitausendsieben, den einundzwanzigsten Dezember.

Vor uns Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz zu Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

CLEISTHENES LIMITED, mit Gesellschaftssitz in Beaux Lane House, Lower Mercer Street, Dublin 2, Ireland, Company Number: 385949 (Name, Anschrift)

hier vertreten durch Herrn Luc Hansen, licencié en administration des affaires,
auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 20. Dezember 2007.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar ne varietur gegengezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welcher Kompartment, handelnd wie erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Der Unterzeichnete gründet hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der er die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legt.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung COPENHAGEN RETAIL EXCLUSIVE LUX S. à r. l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss den Geschäftsführern an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an irgendwelchen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufsoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Sie kann alle Arten von im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland gelegenen Immobilien erwerben, fördern, besitzen, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann unter irgendwelcher Form leihen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 100 (einhundert) Anteile mit einem Nominalwert von EUR 125,- (einhundertfünfzig Euro) pro Anteil.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Uebertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung der Gesellschafter welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten. Im Todesfall kann eine Uebertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreissig Tagen nach Verweigerung der Uebertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten durch die Einzelunterschrift von einem Geschäftsführer zu führen.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemässe Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wann, und so lange ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2007.

Kapitalzeichnung

Die 100 (einhundert) Anteile wurden durch den alleinigen Gesellschafter, CLEISTHENES LIMITED, mit Gesellschaftssitz in Beaux Lane House, Lower Mercer Street, Dublin 2, Ireland, gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar, voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise zweitausend euros.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der vorgenannte alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital darstellt, hat sofort folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zum Geschäftsführer werden ernannt:

1. Herr Claude Zimmer, «*maître en sciences économiques*», geboren am 18. Juli 1956 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

2. Herr Daniel Croise, «*licencié en sciences économiques*», geboren am 30. Juli 1967 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle,

mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Das Mandat der Geschäftsführer endet anlässlich der Generalversammlung, welche über die Bilanz des ersten Geschäftsjahres befindet. Sie können wiedergewählt werden.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Der unterzeichnende Notar, der des Englischen in Wort und Schrift mächtig ist, erklärt, dass auf Antrag der erschienenen Parteien, die vorliegende Urkunde in Englisch erstellt wurde, gefolgt von einer deutschen Version, und dass, im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Version ausschlaggebend sei.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an der Komparant, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Hansen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. Relation: LAC/2007/43403. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008021164/211/226.

(080019829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Luxus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3651 Kayl, 50, rue Joseph Müller.

R.C.S. Luxembourg B 127.636.

Cession de parts sociales du 31 décembre 2007

L'an deux mille sept, le 31 octobre.

Ont comparu au siège social de la société:

1. Monsieur Nuno Filipe Gameiro Dos Santos, ouvrier, né à Urqueira (Portugal), le 20 février 1974, demeurant à L-5670 Altwies, 2, rue Jean-Pierre Molitor;

2. Monsieur José Julio Alves Da Costa Melo, couvreur-charpentier, né à Baringa (République Démocratique du Congo), le 7 avril 1969, demeurant à L-3676 Kayl, 40, rue de Schifflange.

Lesquels comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée LUXUS S. à r.l., avec siège social à L-3676 Kayl, 40, rue de Schifflange, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B 127.636, constituée

aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette en date du 24 avril 2007, publié au Mémorial C - N° 1285 du 27 juin 2007

Dont le capital social de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), représentés par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune est réparti comme suit:

1. Monsieur Nuno Filipe Gameiro Dos Santos, prénommé, 50 parts sociales
2. Monsieur José Julio Alves Da Costa Melo, prénommé, 50 parts sociales
3. Monsieur Detlef Millen, Couvreur, né à Trier le 5 février 1962, demeurant à D-54293 Trier, Quinter Str. 112A agissant en nom personnel,
4. La société à responsabilité limitée LUXUS S. à r.l, avec siège social à L-3676 Kayl, 40, rue de Schifflange, prédite, représentée par ses gérants.

- Monsieur Nuno Filipe Gameiro Dos Santos, prénommé, gérant administratif
- Monsieur José Julio Alves Da Costa Melo, prénommé, gérant technique

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont conclu les cessions de parts sociales suivantes:

1. Monsieur Nuno Filipe Gameiro Dos Santos, prénommé, cède et transporte cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la prédite société à Monsieur Detlef Millen, prénommé, ce acceptant.

2. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de un euros (€ 1,-) symbolique

La société à responsabilité limitée LUXUS s.à r.l, avec siège social à L-3676 Kayl, 40, rue de Schifflange, représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées, conformément à l'article 190 de la loi des sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement qui puisse arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite des cessions ainsi intervenues, le capital de la société se trouve désormais réparti comme suit:

- | | |
|---|--------------------|
| 1. Monsieur Detlef Millen, prénommé, | 50 parts sociales |
| 2. Monsieur José Julio Alves Da Costa Melo, prénommé, | 50 parts sociales |
| Total | 100 parts sociales |

Assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2007

A la suite des cessions ci-avant mentionnées, les associés représentant l'intégralité du capital social ont constitué une assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

1. Les associés acceptent la démission du gérant administratif, Monsieur Nuno Filipe Gameiro Dos Santos, ouvrier, né à Urqueira (Portugal), le 20 février 1974, demeurant à L-5670 Altwies, 2, rue Jean-Pierre Molitor,
2. Monsieur Detlef Millen, Couvreur, né à Trier le 5 février 1962, demeurant à D-54293 Trier, Quinter Str. 112A, est nommé gérant technique de la société
3. Le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante: L-3651 Kayl, 50, rue Joseph Müller
4. La société demeure valablement engagée par la signature conjointe des gérants.

Schifflange, le 31 décembre 2007.

D. Millen, N. F. Gameiro Dos Santos, J. J. Alves Da Costa Melo.

Référence de publication: 2008020426/8605/51.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00130. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080018222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

C.A.S. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 68.168.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 21 janvier 2008

En vertu des résolutions prises par le Conseil d'Administration de CAS SERVICES S.A. le 21 janvier 2008 (la «Société»), il a été décidé comme suit:

D'accepter la démission de Thijs van Ingen en tant que Fondé de Pouvoir A avec effet au 1^{er} novembre 2007;

D'accepter la démission de Ton Zwart en tant que Fondé de Pouvoir A avec effet au 1^{er} janvier 2008;

D'accepter la démission de Marc Torbick en tant que Fondé de Pouvoir A avec effet au 1^{er} février 2008;

De démissionner Jacques de Patoul et Mattia Danese en tant que Fondés de Pouvoir B avec effet au 1^{er} janvier 2008;

De nommer les personnes suivantes en tant que Fondés de Pouvoir B avec effet au 1^{er} janvier 2008:

- Lucinda Clifton-Bryant;
- Jan Willem Overheul;
- Xavier de Cillia;

- Valérie Orodé;
- Catherine Noens;

De nommer les personnes suivantes en tant que Fondés de Pouvoir B avec effet au 1^{er} mars 2008:

- Elena Morrisova;
- Willem-Arnoud van Rooyen;

De nommer les personnes suivantes en tant que Fondés de Pouvoir A avec effet au 1^{er} janvier 2008:

- Jacques de Patoul;
- Mattia Danese;

De nommer Christian Christensen en tant que Fondé de Pouvoir A avec effet au 1^{er} février 2008.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

- Le Conseil d'Administration est composé de:

Doeke van der Molen

Phillip Williams

Hille-Paul Schut

Mark Beckett

- L'Administrateur-délégué est:

Doeke van der Molen

- Les Fondés de Pouvoir A sont:

Séverine Canova

Alexandra Petitjean

Fabrice Geimer

Laetitia Ambrosi

Davy Beaucé

Paul Lefering

Martina Schumann

Claudine Schinker

Patricia Schon

Valerie Cooke

Laurence Quevy

Mattia Danese

Jacques de Patoul

Christian Christensen

- Les Fondés de Pouvoir B sont:

Audrey Raphael

Valérie Ingelbrecht

François Cottong

Candida Gillespie

Corinne Muller

Julien Leclere

Lucinda Clifton-Bryant

Jan Willem Overheul

Xavier de Cillia

Valérie Orodé

Catherine Noens

Elena Morrisova

Willem-Arnoud van Rooyen

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

D. van der Molen

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008022396/710/69.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00655. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

**Rapier S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Rapier Holding S.A.).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.940.

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding RAPIER HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 96.940, constituée suivant acte notarié en date du 29 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1299 du 5 décembre 2003.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant un acte notarié en date du 22 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 965 du 30 septembre 2005.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Virginie Goret, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

L- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Soumission de la Société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF).

2. Changement de la dénomination de la société en RAPIER S.A., SPF.

3. Modification subséquente des articles 1, 4, 5 et 17 des statuts. L'article 4 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.»

4. Refonte des statuts de la Société.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut de société holding tel que prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de soumettre la Société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en RAPIER S.A., SPF.

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les articles 1,4, 5 et 17:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de RAPIER S.A., SPF.

La Société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).»

Art. 4. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.

Art. 5. (2^e alinéa). Les actions sont et resteront nominatives. Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de RAPIER S.A., SPF (ci-après, la Société).

La Société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Cession d'actions

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément des autres actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

A cet effet, l'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée en indiquant le nombre et les numéros des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés. Dans les quinze jours de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires doivent alors informer le conseil d'administration de leur agrément ou de leur refus par lettre recommandée dans le mois de la réception de la lettre les avisant de la demande de cession, faute de quoi ils sont censés avoir agréé la cession. Au cas où la demande de cession est refusée par les actionnaires dans les conditions qui précèdent, les actionnaires représentant au moins la moitié du capital social désigneront la personne de leur choix qui achètera les actions proposées à la valeur fixée par le commissaire.

A défaut par les actionnaires de ce faire dans le mois de la réception de la lettre du conseil d'administration, le conseil d'administration sera tenu de désigner endéans un mois une personne qui achètera les actions à la valeur prémentionnée. A défaut par le conseil d'administration de ce faire, l'actionnaire sera libre pendant trois mois de céder ses actions aux cessionnaires proposés.

Si un actionnaire se trouve en état de déconfiture, de surséance de paiement, de mise sous curatelle ou de faillite, il doit en informer le conseil d'administration et doit offrir ses actions aux autres actionnaires. Les autres actionnaires seront tenus de désigner dans un mois la personne de leur choix qui achètera les actions offertes à la valeur précitée.

En cas de décès d'un actionnaire, les héritiers sont tenus d'offrir les actions ayant appartenu à l'actionnaire décédé aux actionnaires suivant la procédure indiquée ci-avant pour la déconfiture.

Les droits de vote attachés aux actions ayant appartenu à l'actionnaire décédé sont suspendus jusqu'au moment où ces actions deviennent la propriété de l'acquéreur désigné.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives. Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'Assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mercredi du mois de juin à quatorze heures trente au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier électronique muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins^A de vote originaux devront être reçus par la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un Président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

Is held:

an extraordinary general meeting of shareholders of RAPIER HOLDING S.A. (the Company), a société anonyme, with registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de la Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 96.940, incorporated pursuant to a notarial deed on 29 October 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1299 on 5 December 2003.

The articles of incorporation of the company have been amended by one notarial deed on 22 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 965 on 30 September 2005.

The meeting is opened at 4.00 p.m. with Mr Raf Bogaerts, companies' director, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Virginie Goret, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the meeting is held with the following

Agenda:

1. Submission of the Company to the Law of 11 May 2007 regarding the creation of a «société de gestion de patrimoine familial (SPF)»;

2. Change of the denomination of the Company into RAPIER S.A., SPF;

3. Subsequent amendments to articles 1, 4, 5 and 17 of the articles of association. The article 4 of the Articles of Association will have the following form:

« **Art. 4.** The exclusive purpose of the Company is, to the exclusion of all commercial activity, the acquisition, holding, management and the disposal of financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on contracts of financial guarantees on the one hand and the deposit of cash and other assets of whatever nature on the other hand.

In general, the Company may take any supervisory and control measures and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful to the accomplishment or development of its purpose in the broadest manner possible, provided for that the Company does not interfere in the management of its participations and remains always within the limits established by the SPF Law.»

4. Restatement of the Articles of Association of the Company;
5. Miscellaneous.

II. That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders represented declaring that they had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First Resolution

The general meeting resolves to renounce to its holding status as provided for by the law of 31 July 1929 on holding companies and to submit the Company to the law of 11 May 2007 regarding the creation of a «société de gestion de patrimoine familial (SPF)».

Second Resolution

The general meeting resolves to change the denomination of the Company into RAPIER S.A., SPF.

Third Resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting resolves to amend the articles 1, 4, 5 and 17 of the articles of association to read as follows:

« **Art. 1.** There is established a public limited liability company (société anonyme) under the denomination of RAPIER S.A., SPF.

The Company shall be submitted to the law of 11 May 2007 regarding the creation of a «société de gestion de patrimoine familial («SPF Law»)».

Art. 4. The exclusive purpose of the Company is, to the exclusion of all commercial activity, the acquisition, holding, management and the disposal of financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on contracts of financial guarantees on the one hand and the deposit of cash and other assets of whatever nature on the other hand.

In general, the Company may take any supervisory and control measures and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful to the accomplishment or development of its purpose in the broadest manner possible, provided for that the Company does not interfere in the management of its participations and remains always within the limits established by the SPF Law.

Art. 5. (2nd paragraph). The shares are and shall remain registered shares. The shares may only be held by eligible investors as defined in article 3 of the SPF Law and may -only be transferred by respecting this condition.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law, shall apply in so far as these articles of association do not provide for the contrary.»

Fourth Resolution

The general meeting resolves to fully restate the articles of association of the company for them to read henceforth as follows:

« **Art. 1. Form and Name.** There is established a public limited liability company (société anonyme) under the denomination of RAPIER S.A., SPF (the Company).

The Company shall be submitted to the law of 11 May 2007 regarding the creation of a «société de gestion de patrimoine familial («SPF Law»)».

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate object. The exclusive purpose of the Company is, to the exclusion of all commercial activity, the acquisition, holding, management and the disposal of financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on contracts of financial guarantees on the one hand and the deposit of cash and other assets of whatever nature on the other hand.

In general, the Company may take any supervisory and control measures and carry out any operation or transaction which it deems necessary or useful to the accomplishment or development of its purpose in the broadest manner possible, provided for that the Company does not interfere in the management of its participations and remains always within the limits established by the SPF Law.

Art. 5. Share capital. The share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The Company' share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Transfer of shares

Shares cannot be transferred inter vivos to persons other than existing shareholders, except with the consent of the other existing shareholders representing at least half of the share capital.

For that purpose, the shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the board of directors by registered letter indicating the number and the serial numbers of the shares which he would like to transfer, and the name, the first name, the profession and the domicile of the proposed transferee(s). Within fifteen days of receipt of this letter, the board of directors shall inform all the other shareholders by registered letter of the transfer request.

The other shareholders shall inform the board of directors of their agreement or their refusal by registered letter within one month of receipt of the letter informing them of the transfer request. Failure to reply shall be deemed to constitute acceptance of the transfer. If the proposed transfer is rejected by the shareholders in the aforesaid conditions, shareholders representing at least half of the existing share capital shall designate the person of their choice, who will purchase the shares at a price to be determined by the auditor.

If the existing shareholders fail to nominate a buyer within one month of receipt of the letter from the board of directors, the board of directors must nominate within a further month a person who will purchase the shares at the above-mentioned price. If the board of directors fails to do so, the shareholder shall be free during a period of three months to transfer his shares to the designated transferee(s).

Any shareholder who becomes insolvent, is granted a suspension of payments, is placed under guardianship or is declared bankrupt shall inform the board of directors and offer his shares to the other shareholders. Within one month the existing shareholders shall nominate a buyer of their choice who will purchase the offered shares at the said value.

If a shareholder passes away, his heirs must offer the shares of the deceased shareholder to the shareholders in accordance with the procedure set out above for insolvent shareholders.

Any voting rights attached to the shares of the deceased shareholder shall be suspended until they have been acquired by a nominated purchaser.

Art. 6. Shares. The shares are and shall remain registered shares. The shares may only be held by eligible investors as defined in article 3 of the SPF Law and may only be transferred by respecting this condition.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor

and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the fourth Wednesday in June at 2.30 p.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meeting, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Art.s, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxyholder in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, this meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on projects resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholders, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company seventy-two (72) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two (2) new directors in addition to the then existing Sole Director. The sole Director or the Director(s) (as the case may be) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity in accordance with article 5\bis of Companies Act 1915.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature (and the causes) of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any director may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxyholder.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or entity.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such

other company or entity, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory auditor(s). The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a decision of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, and the SPF Law, shall apply in so far as these articles of association do not provide for the contrary.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that at the request of the appearing person this deed is worded in French followed by an English version; on request of the appearer and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the board of the meeting has signed together with the notary this original deed.

Signé: R. Bogaerts, V. Goret, F. Stolz-Page, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007. LAC / 2007 / 42705. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008023012/7241/598.

(080022079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**AGEFI Luxembourg - Le Journal Financier de Luxembourg, Société Anonyme,
(anc. Agefi Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-8311 Capellen, 111B, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.850.

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGEFI LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-8311 Capellen, 111B, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 28.850, constituée suivant acte notarié en date du 8 septembre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 317 du 1^{er} décembre 1988, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 17 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 358 du 26 juillet 1996.

L'assemblée est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Monsieur Adelin Remy, agent de change, avec adresse professionnelle à B-1050 Bruxelles, avenue F. Roosevelt, 32/6,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

a) au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 2792 du 4 décembre 2007, et

numéro 2878 du 12 décembre 2007;

b) dans le Lëtzebuurger Journal

le 4 décembre 2007, et

le 12 décembre 2007;

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la société de AGEFI LUXEMBOURG S.A. en AGEFI LUXEMBOURG - LE JOURNAL FINANCIER DE LUXEMBOURG et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les cinq mille (5.000) actions en circulation, trois mille (3.000) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V. Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en AGEFI LUXEMBOURG - LE JOURNAL FINANCIER DE LUXEMBOURG et par conséquent le premier alinéa de l'article premier des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AGEFI LUXEMBOURG - LE JOURNAL FINANCIER DE LUXEMBOURG.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Remy, F. Stolz-Page, A. Maggipinto, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, LAC / 2007 / 42709. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008023015/7241/60.

(080022183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Carshine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, Tossenbergr.
R.C.S. Luxembourg B 54.305.

En date du 20 novembre 2007 l'Assemblée Générale de la Société a pris les résolutions suivantes:
d'accepter les démissions de

- Monsieur Joseph Neu en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 20 novembre 2007,
 - Monsieur Gabriele Catania en tant que commissaire de la Société avec effet au 20 novembre 2007.
- de nommer

- Monsieur Gabriele Catania né le 28 février 1960 à Montegnée, Belgique, demeurant 19, boulevard Marcel Cahen, L-1311 Luxembourg, en tant que nouveau administrateur de la Société avec effet au 20 novembre 2007 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011,

- Monsieur Agnello Biagio, né le 5 mai 1960 à Algrange, France, demeurant 60 Lagrange, B-4160 Anthisnes, Belgique en tant que commissaire de la Société avec effet au 20 novembre 2007 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

CARSHINE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008022745/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

**SU General Partner S.A., Société Anonyme,
(anc. Dundas Ünlü Partners S.A.).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 114.450.

En date du 31 août 2007, l'Assemblée Générale, des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter avec effet immédiat les démissions de:

Monsieur Alasdair George Dundas, administrateur de catégorie A

Monsieur Ozcan Tahincioglu, administrateur de catégorie A

Monsieur Alexandre Taskiran, administrateur de catégorie B

- de nommer:

KPMG AUDIT, inscrite au Registre de Commerce et des Société du Luxembourg, sous le numéro B 103.590, ayant son siège sociale au 31, allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise avec effet immédiat, et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013

- de révoquer avec effet immédiat TRUST CONSULT LUXEMBOURG S.A. de son mandat de commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

SU GENERAL PARTNER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008022744/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01079. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Soclair Equipements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.
R.C.S. Luxembourg B 17.638.

Extrait du rapport de l'assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2006

Rapport de l'assemblée générale des actionnaires du 7 juin 2006:

ad 5) Nominations statutaires:

Comme suite au décès de Monsieur Roger Kayser, le conseil d'administration propose d'accepter la candidature de sa fille Madame Marylène Kayser comme administrateur.

Monsieur Max Kayser a été nommé président du conseil d'administration.

...

	renouvel- lement	dernier exercice
Hellinckx - Reichling Rita	7 juin 2005	6 juin 2010
Kayser Max	4 juin 2003	2 juin 2008
Kayser Marylène	7 juin 2006	6 juin 2011
Kayser - Ducros Louise	4 juin 2003	2 juin 2008
Schwall - Lacroix Annette	7 juin 2005	6 juin 2010
Welbes Jean	2 juin 2004	1 ^{er} juin 2009
Wirion Claude	7 juin 2005	6 juin 2010

Référence de publication: 2008022742/8571/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08235. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Crowdon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 126.931.

—
EXTRAIT

En date du 24 janvier 2008, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Démission, avec effet immédiat, de Monsieur Patrick Bos de son poste de gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, de Madame Catherine Peuteman, résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008022740/7491/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01240. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Finba Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 84.622.

—
EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Société, a décidé en date du 15 novembre 2007, de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 1, rue du Potager, L-2347 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour FINBA LUXEMBOURG S.A.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008022583/2460/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00453. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

SBT Star Bulk & Tankers A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 67.968.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue ne date du 6 décembre 2007 que:

- Maître Karine Mastinu, avocate, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, Maître Charles Duro, avocat, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle et Monsieur Willy Bergner, résidant à Pyrgos (Chypre) ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la société. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2008.

- La société LUX AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, rue la Faiëncerie a été réélue aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008022733/317/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00090. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Thomorg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.004,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.917.

—
In the year two thousand eight, on the fourth day of the month of January,
Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

THOMSON INTERNATIONAL S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-79.011 (the «Shareholder»),

hereby represented by M^e Jacques Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 January 2008,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of THOMORG S.à r.l, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand dollars of the United States (USD 25,000.-), whose registered office is at 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg of December 21, 2007, not yet published in the Mémorial C and in process of registration at the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the «Company»).

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital by an amount of four dollars of the United States (USD 4.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand dollars of the United States (USD 25,000.-) to twenty-five thousand four dollars of the United States (USD 25,004.-).

2 To issue four (4) new shares with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these shares, with payment of a share premium, by the Shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of the legal and beneficial interest in fifty million fifty thousand (50,050,000) ordinary shares and the beneficial interest in one (1) ordinary share in the capital of THE THOMSON CORPORATION PLC, a company governed by the laws of England, with registered office at The Quadrangle, first floor, 180 Wardour Street, London W1A 4YQ England and forty three (43) ordinary shares of LiveNote TECHNOLOGIES

LIMITED, a company governed by the laws of England, with registered office at The Quadrangle, first floor, 180 Wardour Street, London W1A 4YG, England.

4 To amend articles 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

and in consideration of a Report (as defined hereafter), a copy of the Report having been signed *ne varietur* by the shareholder, as above represented, and the undersigned notary, remaining attached to the present deed and being registered with it, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of four dollars of the United States (USD 4.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand dollars of the United States (USD 25,000.-) to twenty-five thousand four dollars of the United States (USD 25,004.-).

Second resolution

The Shareholder resolves to issue four (4) new shares with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared THOMSON INTERNATIONAL S.A., aforementioned, represented as above mentioned (the «Subscriber»).

The Subscriber declares to subscribe for four (4) new shares having each a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-), issued with a total share premium of three billion seven hundred thirty six million three hundred thousand three hundred and ninety-nine dollars of United-States (USD 3,736,300,399.-), and to make payment for two (2) of such new shares by a contribution in kind consisting of the legal and beneficial interest in fifty million fifty thousand (50,050,000) ordinary shares and the beneficial interest in one (1) ordinary share in the capital of THE THOMSON CORPORATION PLC, a company governed by the laws of England, with registered office at The Quadrangle, first floor, 180 Wardour Street, London W1A 4YQ England and for the two (2) other of such new shares by a contribution in kind consisting of forty three (43) shares of LiveNote TECHNOLOGIES LIMITED, a company governed by the laws of England, with registered office at The Quadrangle, first floor, 180 Wardour Street, London W1A4YG, England (together the «Contribution»).

The Contribution is recorded as a net contribution in an aggregate amount of three billion seven hundred thirty six million three hundred thousand four hundred and three dollars of United-States (USD 3,736,300,403.-).

The Subscriber declares that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber declares together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The Subscriber further states that a report has been drawn up by the board of managers of the Company, wherein the Contribution so contributed is described and valued (the «Report») the conclusions of which read as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the four (4) new shares having nominal value of one dollar of United States (USD 1.-) each, to be issued by the Company together with share premium of three billion seven hundred thirty six million three hundred thousand three hundred and ninety-nine dollars of United-States (USD 3,736,300,399.-). The total value of the contribution is at least three billion seven hundred thirty six million three hundred thousand four hundred and three dollars of United-States (USD 3,736,300,403.-).»

That Report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the Shareholder resolves to accept the said subscription and payment and to allot the four (4) shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

«The issued capital of the Company is set at twenty-five thousand four dollars of the United States (USD 25,004.-) divided into twenty-five thousand four (25,004) shares with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.»

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding more than 65% of the share capital of THE THOMSON CORPORATION PLC and LiveNote TECHNOLOGIES LIMITED, two companies governed by the Laws of England, with registered office in the European Union, the Company refers to articles 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase were estimated at EUR 7,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed was worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre janvier,

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

THOMSON INTERNATIONAL S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B- 79.011 (l'«Associé»), représentée aux fins des présentes par M^e Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 4 janvier 2008.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de THOMORG S.à r.l., a société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-), dont le siège social est au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 21 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»)

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4,-) pour le porter de son montant actuel de vingt cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) à vingt cinq mille quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.004,-)

2 Émission de quatre (4) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique Euros (USD 1,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par l'Associé et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en nature consistant en la propriété juridique et économique de cinquante millions cinquante mille (50.050.000) parts sociales ordinaires et la propriété économique d'une (1) part sociale ordinaire de THE THOMSON CORPORATION PLC, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social à The Quadrangle, first floor, 180 Wardour Street, London W1A 4YG, Angleterre et quarante-trois (43) parts sociales ordinaires de LiveNote TECHNOLOGIES LIMITED, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social à The Quadrangle, first floor, 180 Wardour Street, London W1A 4YG, Angleterre.

4 Modification de l'article 5 afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

et considérant le Rapport (tel que défini ci-après), une copie du Rapport signée ne varietur par l'Associé tel que ci-dessus représenté, et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) à vingt-cinq mille quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.004,-).

Seconde résolution

L'Associé décide d'émettre quatre (4) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique Euros (USD 1,-) ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Souscription Paiement

Ensuite, a comparu THOMSON INTERNATIONAL S.A., précitée, représentée en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur déclare souscrire quatre (4) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, émise avec une prime d'émission de trois milliards sept cent trente-six millions trois cent

mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.736.300.399,-) et de libérer intégralement deux (2) de ces parts sociales nouvelles par un apport en nature consistant en la propriété juridique et économique de cinquante millions cinquante mille (50.050.000) parts sociales ordinaires et la propriété économique d'une (1) part sociale ordinaire de THE THOMSON CORPORATION PLC, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social à The Quadrangle, first floor, 180 Wardour Street, London W1A 4YG, Angleterre et les deux (2) autres de ces parts sociales nouvelles par un apport en nature consistant en quarante trois (43) parts sociales ordinaires de LiveNote TECHNOLOGIES LIMITED, une société régie par le droit anglais, ayant son siège social à The Quadrangle, first floor, 180 Wardour Street, London W1A 4YG, Angleterre (le «Apports»).

Les Apports ainsi apportés sont enregistré comme un apport total net d'un montant de trois milliards sept cent trente-six millions trois cent mille quatre cent trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.736.300.403,-).

Le Souscripteur déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Apports à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Apports à la Société.

Le Souscripteur déclare qu'un rapport a été établi par le conseil de gérance de la Société, dans lequel les Apports ainsi apportés sont décrits et évalué (le «Rapport») et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des quatre (4) parts sociales d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, à émettre avec une prime d'émission de trois milliards sept cent trente-six millions trois cent mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.736.300.399,-). La valeur totale de l'apport est au moins de trois milliards sept cent trente six millions trois cent mille quatre cent trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.736.300.403,-).»

Ce Rapport restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a décidé d'accepter lesdites souscription et libération incluant la prime d'émission et d'attribuer quatre (4) parts sociales au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq mille quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.004,-) divisé en vingt-cinq mille quatre (25.004) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de plus de 65% des actions émises par THE THOMSON CORPORATION PLC et LiveNote TECHNOLOGIES LIMITED, ayant leur siège statutaire dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital ont été estimés à 7.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, Relation: LAC/2008/1441. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008023005/206/195.

(080021644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Thomorg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.005,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.917.

In the year two thousand eight, on the seventh day of the month of January, at 6.15 pm.

Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

THOMSON INTERNATIONAL S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-79.011 (the «Shareholder»),

hereby represented by M^e Jacques Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 7, 2008,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of THOMORG S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand and four dollars of the United States (USD 25,004.-), whose registered office is at 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg of December 21, 2007, not yet published in the Mémorial C and in process of registration at the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the «Company»). The articles of association of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Paul Decker, prenamed, of January 4, 2008, not yet published in the Mémorial C

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital by an amount of one dollar of the United States (USD 1.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand and four dollars of the United States (USD 25,004.-) to twenty-five thousand and five dollars of the United States (USD 25,005.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this share, with payment of a share premium, by the Shareholder and to accept payment in full for such new share by a contribution in kind consisting of one (1) share of TR INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, whose registered office is at 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase. and in consideration of a Report (as defined hereafter), a copy of the Report having been signed ne varietur by the shareholder, as above represented, and the undersigned notary, remaining attached to the present deed and being registered with it, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of one dollar of the United States (USD 1.-) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand and four dollars of the United States (USD 25,004.-) to twenty-five thousand and five dollars of the United States (USD 25,005.-).

Second resolution

The Shareholder resolves to issue one (1) new share with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared THOMSON INTERNATIONAL S.A., aforementioned, represented as above mentioned (the «Subscriber»).

The Subscriber declares to subscribe for one (1) new share having a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-), issued with a total share premium in a total amount of twenty-four thousand nine hundred ninety-nine dollars of the United States (USD 24,999.-), and to make payment for such new share by a contribution in kind consisting of one (1) share of TR INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, whose registered office is at 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Contribution»). The Contribution thus is recorded as a net contribution in an aggregate amount of twenty-five thousand

dollars of the United States (USD 25,000.-). The Subscriber declares that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber declares together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The Subscriber further states that a report has been drawn up by the board of managers of the Company, wherein the Contribution so contributed are described and valued (the «Report») the conclusions of which read as follows:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the one (1) share of nominal value one dollar of United States (USD 1.-), to be issued with a total share premium of twenty-four thousand nine hundred ninety-nine dollars of the United States (USD 24,999.-). The total value of the contribution is at least twenty-five thousand dollars of the United States (USD 25,000.-)».

That Report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the Shareholder resolves to accept the said subscription and payment and to allot one (1) share to the Subscriber.

Forth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

«The issued capital of the Company is set at twenty-five thousand and five dollars of the United States (USD 25,005.-) divided into twenty-six thousand and five (25,005) shares with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.»

Expenses

For the purpose of the calculation of the capital duty, the Shareholder declares that the fair market value of the contributed share which is higher than its nominal value is estimated at one hundred thirty-three thousand eight hundred twenty-one dollars of the United States (USD 133,821.-).

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase were estimated at EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed was worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept janvier, à 18.15 heures.

Par-devant Nous, Maître Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

THOMSON INTERNATIONAL S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B- 79.011 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Jacques Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 7 janvier 2008.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de THOMORG S.à r.l., a société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt cinq mille quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.004,-), dont le siège social est au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul Decker, prénommé, en date du 4 janvier 2008, non encore publié au Mémorial C

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de vingt cinq mille quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.004,-) à vingt cinq mille cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.005,-).

2 Émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique Euros (USD 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette part sociale nouvelle, avec paiement d'une prime d'émission, par l'Associé et acceptation de la libération intégrale de cette part sociale nouvelle par apport en nature consistant en une (1) part sociale de TR INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

et considérant le Rapport (tel que défini ci-après), une copie du Rapport signée ne varietur par l'Associé tel que ci-dessus représenté, et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) pour le porter de son montant actuel de vingt cinq mille quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.004,-) à vingt cinq mille cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.005,-).

Seconde résolution

L'Associé décide d'émettre une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique Euros (USD 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Troisième résolution**Souscription paiement*

Ensuite, a comparu THOMSON INTERNATIONAL S.A., précitée, représentée en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur déclare souscrire une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), émise avec une prime d'émission d'un montant total de vingt quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 24.999,-) et de libérer intégralement cette part sociale nouvelle par un apport en nature consistant en une (1) part sociale de TR INTERNATIONAL HOLDINGS S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (les «Apports»).

Les Apports ainsi apportés sont actes comme représentant un apport total net d'un montant de vingt cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-).

Le Souscripteur déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Apports à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Apports à la Société.

Le Souscripteur déclare qu'un rapport a été établi par le conseil de gérance de la Société, dans lequel les Apports ainsi apportés sont décrits et évalué (le «Rapport») et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale des apports en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale d'une (1) part sociale d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-), à émettre avec une prime d'émission de vingt quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 24.999,-). La valeur totale des Apports est au moins égale à vingt cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-).»

Ce Rapport restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a décidé d'accepter lesdites souscription et libération incluant la prime d'émission et d'attribuer une (1) part sociale au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq mille cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.005,-) divisé en vingt-cinq mille cinq (25.005) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Pour le calcul du droit d'apport, l'Associé déclare que la valeur de marché de la part sociale apportée, qui est supérieure à sa valeur nominale, est estimée à cent trente-trois mille huit cent vingt et un dollars des Etats-Unis (133.821,- USD).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital ont été estimés à 2.500,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, Relation: LAC/2008/1447. — Reçu 454,46 euros.

Pr Le Receveur (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008023006/206/181.

(080021644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Macha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 85.072.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 16 décembre 2003 que:

Première résolution

L'assemblée générale révoque dans leur qualité d'administrateur-délégué,

- Monsieur Jean-Paul Lang, demeurant à L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.
- Monsieur Pol Stoffel, demeurant à L-5336 Loutfort, 10, Am Daerchen.

Deuxième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer comme nouvel administrateur-délégué de la société MACHA S.A., Monsieur Roland Lieber, administrateur de sociétés, demeurant à B4960 Malmedy, Outrelepont 65.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008022623/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 24 janvier 2008, réf. DSO-CM00275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080021095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Atir Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 22.478.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008022375/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09710. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

BCP Murano II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 104.052.

Les comptes annuels au 30 novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008022371/260/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01507. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Alferweiher S.à r.l. et Cie SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-6412 Echternach, Alferweiher.
R.C.S. Luxembourg B 92.998.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 11 janvier 2008

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, que les associées, représentant l'intégralité du capital social de la société en commandite simple ALFERWEIHER S.à r.l. et Cie SCS, ayant son siège social à L-6412 Echternach, Alferweiher, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous la section B sous le numéro 92.998; ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité des voix comme suit:

Première résolution

Les associés constatent que l'associée Madame Josephine Dahm, en son vivant commerçante en retraite, née à Echternach le 6 octobre 1913, veuve de Monsieur Pierre Bollig, fille des défunts époux Monsieur Michel Dahm et Madame Suzanne Gillen, ayant demeuré en dernier lieu à L-6460 Echternach, 33, place du Marché, est décédée «ab intestat» à Echternach le 16 novembre 2006, et qu'en conséquence les quatre-vingts (80) sociales appartiennent depuis cette date à ses deux filles Micheline et Suzette les Bollig.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante-sept mille six cent quarante euros (67.640,-) réparti comme suit:

1.- l'associée commanditée société ALFERWEIHER S.à r.l., avec siège social à L-6412 Echternach, Alferweiher, deux parts	2
2.- l'associée commanditaire Micheline Bollig, demeurant à L-6460 Echternach, 33 place du Marché, quatre-vingt-huit parts	88
3.- l'associée commanditaire Suzette Bollig, gérante de société, demeurant à L-6490 Echternach, 47 route de Wasserbillig, quatre-vingt-huit parts	88
Total: cent soixante-dix-huit parts sociales	178

Signé: M. Bollig, M. Bollig, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, Relation: LAC/2008/2471. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le, 1^{er} février 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008022398/206/34.

(080021161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Conseil Comptable S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 48.015.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 décembre 2007 que:
Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 mai 2008:

- Monsieur Maurice Lam, ayant comme adresse professionnelle le 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg,
- Monsieur Franz Prost, ayant comme adresse professionnelle le 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, Administrateur-délégué
- Madame Marie-José Steinborn, ayant comme adresse professionnelle le 560, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg, Est réélu Commissaire pour la même période:
- Monsieur Pierre Schill, licencié en Sciences Economiques, demeurant à 18a, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008022421/799/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00749. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

**Advitek S.A., Société Anonyme,
(anc. Human Capital Network Solutions Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-8317 Capellen, 6, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 37.708.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs-délégués

Référence de publication: 2008022564/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00903. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Crescent Heights Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.557.

En date du 12 juillet 2007, la société à responsabilité limitée CH INTERNATIONAL 1, LLC a cédé les 200 parts sociales de la société à responsabilité limitée CRESCENT HEIGHTS LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. à la société CRESCENT HEIGHTS NETHERLANDS HOLDINGS COÖPERATIEVE U.A., enregistrée auprès du registre du commerce d'Amsterdam (Pays-Bas) sous le n ° 34278384 avec siège social au 200 Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam (Pays-Bas).

En date du 19 octobre 2007, la société CRESCENT HEIGHTS NETHERLANDS HOLDINGS COÖPERATIEVE U.A. a cédé les 200 parts sociales de la société à responsabilité limitée CRESCENT HEIGHTS LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. à la société à responsabilité limitée CH INTERNATIONAL 3, LLC, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware (Etat-Unis d'Amérique) sous le n ° 4404707, avec siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, Comté du Kent (Etats-Unis d'Amérique).

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CRESCENT HEIGHTS LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008022748/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09012. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Lux Technicom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 73.788.

—
Extrait de l'Assemblée extraordinaire tenue en date du 30 novembre 2007 au siège de la société

Les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège à L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle Am Bruch / Hall 2.

Crauthem, le 30 novembre 2007.

Référence de publication: 2008020634/1420/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01504. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080018952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2008.

Attuale S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 32.385.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49738 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008022243/211/11.

(080020945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Dreamcar.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 86.891.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire réunie de manière extraordinaire le 21 décembre 2007

Les actionnaires de la société DREAMCAR.COM S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social en date du 21 décembre 2007, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Monsieur Fabrice Kaiser, employé privé, demeurant à L-4936 Bascharage, 35, rue de la Reconnaissance, est révoqué de son mandat d'administrateur de la société.

Monsieur Cyril Dagand, manager, né le 6 juin 1967 à Hayange (France), demeurant à F-57180 Terville, 83, route de Verdun est nommé administrateur de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2012, avec effet rétroactif lui permettant de statuer sur l'exercice 2006.

Monsieur Marco Antonio Calderon Valero, manager, né le 7 octobre 1959 à Ceuta (Espagne) demeurant à F-57940 Volstroff (France), 49, Bellevue Reinange est nommé administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2012.

L'Assemblée des actionnaires constate que les mandats des deux autres administrateurs à savoir Messieurs:

- Jérôme Grandidier, manager, demeurant à F-57100 Thionville, 6, rue Victor Hugo

- Franck Fioriti, manager, demeurant à F-57970 Koenigsmacker (France), 3A, rue de Sierck sont arrivés à échéance.

Elle décide de renouveler ces deux mandats jusqu'à l'issue de l'assemblée Générale Annuelle de l'année 2012.

En conséquence, le conseil d'administration sera, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2012, composé comme suit:

Monsieur Jérôme Grandidier, manager, demeurant à F-57100 Thionville, 6, rue Victor Hugo (administrateur et administrateur-délégué)

Monsieur Franck Fioriti, manager, demeurant à F-57970 Koenigsmacker (France), 3A, rue de Sierck (administrateur)

Monsieur Cyril Dagand, manager, demeurant à F-57180 Terville, 83, route de Verdun (administrateur)

Monsieur Marco Antonio Calderon Valero, manager, demeurant à F-57940 Volstroff, 49, Bellevue Reinange (administrateur).

De même, l'Assemblée constatant que le mandat du commissaire aux comptes actuellement en place est arrivé à échéance, elle décide de le renouveler jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2012.

L'Assemblée indique cependant que le commissaire aux comptes sortant a changé sa dénomination sociale de FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES SARL en FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY S.à r.l. puis en FIDUCIAIRE FRH S.à r.l. en date du 7 décembre 2006.

En conséquence, est nommée commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2012:

FIDUCIAIRE FRH S.à r.l, ayant son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B et le numéro 58.155.

Strassen, le 15 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008022164/578/44.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09889. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

GB Invest, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8247 Mamer, 5A, rue des Maximins.

R.C.S. Luxembourg B 97.181.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008022250/5770/12.

(080021041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

**SJ (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Taffic Holding S.à r. l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.238.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 février 2008.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2008022251/202/13.

(080021126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Voncast Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.063.

Le bilan au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VONCAST LIMITED S.A.

DMC SARL / LOUV SARL

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Référence de publication: 2008022340/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00814. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

cadooz Luxembourg Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 217.100,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.979.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008022252/242/13.

(080021224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

European Education Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.331.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 janvier 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008022253/239/12.

(080021273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Gracechurch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.598.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 49929 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008022265/211/11.

(080020943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Powergen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 79.617.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50584 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008022266/211/11.

(080020903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

KTL, Kredietrust Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.896.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008022267/242/12.

(080021287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

ILP Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.755.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50535 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008022268/211/11.

(080021323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

TR International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 janvier 2008.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2008022269/206/13.

(080021187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Thomson International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.011.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 30 janvier 2008.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2008022270/206/13.

(080021173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Vipax Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.155.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2008.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2008022271/212/12.

(080021156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Dano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 72.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2008022272/212/12.

(080021150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Bressart Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 71.936.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2008022273/212/12.

(080021146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

SJ Properties Aubervilliers EquityCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.142.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2008022274/212/12.

(080021136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

SJ Properties Aubervilliers Debtco Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2008022275/212/12.

(080021116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

J-Way S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 56.743.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel
Notaire

Référence de publication: 2008022277/203/11.

(080021105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Financière Quetzal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 90.526.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008022305/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01168. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Quetzal Entrepreneur Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 94.722.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008022306/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01176C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Plainton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 78.503.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008022307/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01124. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Tyrrel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.806.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008022309/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02739. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Singer S.A. - Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 155.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022308/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06999. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Fourb International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 54.056.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008022310/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02693. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

European Assets Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 93.174.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008022311/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02738. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Koelnag Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 22.269.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KOELNAG HOLDING S.A.

FINDI S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

C. Bitterlich / A. Renard

Gérante unique / Gérant unique

Référence de publication: 2008022341/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00815. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Sefran Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 102.334.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008022312/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02740. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Totham S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 37.022.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2008022313/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00488. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Tec.Net S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 73.530.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2008022314/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00487. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

I.C. Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 50.766.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.C. PRODUCTIONS S.A.
Signature / Signature
Administrateur-délégué / Administrateur

Référence de publication: 2008022367/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00913. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.
